

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 474 126

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 01042**

-
- (54) Tendeur universel pour chaîne ou courroie de transmission.
- (51) Classification internationale (Int. Cl.³). F 16 H 7/08.
- (22) Date de dépôt..... 18 janvier 1980.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée :
- (41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 30 du 24-7-1981.
- (71) Déposant : Société dite : COMPAGNIE DES TRANSMISSIONS MECANIQUES SEDIS, résidant
en France.
- (72) Invention de : Bernard Kohler.
- (73) Titulaire : *Idem* (71)
- (74) Mandataire : Cabinet Lavoix,
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.
-

La présente invention se rapporte aux tendeurs mécaniques universels pour chaînes ou courroies utilisées, notamment, dans les commandes de distribution des moteurs à combustion interne, et plus particulièrement à des tendeurs mécaniques capables d'assurer un fonctionnement irréversible lors des inversions de couple.

Le brevet français n° 1 523 640 décrit un tel tendeur mécanique à fonctionnement irréversible qui comprend une rampe courbe adaptée pour prendre appui sur la chaîne ou courroie et portée par un premier bras articulé sur un second bras destiné à être monté sur une partie fixe du moteur. Un coin coulissant monté entre les deux bras est sollicité par un ressort dans le sens qui tend à écarter les deux bras, de sorte que, le second bras étant fixe, le coin a pour effet de repousser la rampe coulissante contre la chaîne ou courroie et de tendre celle-ci. Le ressort est monté sur une tige articulée autour de l'axe d'articulation commun aux deux bras et s'étendant à travers un alésage du coin. Pour assurer l'irréversibilité du mécanisme, le coin coulissant et le premier bras portent des dentures complémentaires inclinées qui, en fonctionnement, sont en prise de manière à autoriser l'avance du coin dans le sens qui tend à écarter les deux bras et à interdire son déplacement dans l'autre sens. Toutefois, ce tendeur présente l'inconvénient que le réglage de la tension de la chaîne ou courroie s'effectue par quantités discrètes correspondant au pas des dentures complémentaires du coin coulissant et du bras. En outre, ces dentures compliquent la réalisation de ce tendeur et grèvent son coût de fabrication.

On connaît par ailleurs par le brevet GB 1 089 725 un tendeur mécanique à action irréversible dans lequel le réglage de la tension de la chaîne ou courroie s'effectue de façon continue. Ce tendeur comprend un galet qui est monté fou à l'extrémité d'un levier articulé et

qui prend appui contre la chaîne ou courroie. La tension de la chaîne ou courroie est assurée par un premier ressort qui exerce un effort de traction entre le levier et un point fixe. Le levier porte un bras transversal qui
5 s'étend à travers un orifice d'un organe ayant un point d'appui fixe. Cet organe est sollicité par un second ressort pour assurer, par réaction sur le point d'appui, le coincement du bras dans un sens, c'est-à-dire celui du retour en arrière, tout en autorisant le coulissemement du
10 bras à travers cet organe dans le sens correspondant à l'accroissement de la tension de la chaîne ou courroie. Bien qu'assurant un réglage continu de la chaîne ou courroie, ce tendeur a néanmoins pour inconvénient de comporter un grand nombre de pièces nuisible à sa production
15 en grande série et d'être d'un encombrement important.

La présente invention vise à réaliser un tendeur mécanique universel à action irréversible qui combine les avantages des deux tendeurs de la technique antérieure décrits ci-dessus sans en cumuler les inconvénients,
20 c'est-à-dire qui assure un réglage continu de la tension tout en étant compact et en ne nécessitant qu'un minimum de pièces pour sa construction.

A cet effet, la présente invention a pour objet un tendeur mécanique universel pour chaîne ou courroie de transmission destinée, en particulier, à la commande de distribution de moteurs à combustion interne, comportant une rampe courbe adaptée pour prendre appui sur la chaîne ou la courroie et articulée sur une pièce de support fixe, un coin monté coulissant sur la pièce support et
25 sollicité élastiquement par un ressort pour appliquer la rampe courbe contre la chaîne ou la courroie, une tige de guidage s'étendant à travers un alésage du coin coulissant et sur laquelle est monté le ressort, et des moyens anti-retour pour empêcher tout déplacement du coin coulissant
30 à l'encontre du ressort, caractérisé en ce que lesdits
35

moyens sont constitués par une plaquette montée coulissante sur la tige de guidage entre le ressort et le coin coulissant et adaptée pour prendre appui le long d'un de ses bords contre ledit coin, créant ainsi un effort excéntrique qui arc-boute la plaquette sur la tige de guidage.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, faite en se référant aux dessins annexés donnés uniquement à titre d'exemples et sur lesquels:

10 la Fig. 1 est une vue en coupe longitudinale d'un mode de réalisation du tendeur suivant l'invention; et

la Fig. 2 est une vue en plan, avec arrachements partiels, d'un autre mode de réalisation du tendeur 15 suivant l'invention.

En se reportant à la Fig. 1, le tendeur comprend une lame courbe 1 mobile autour d'un axe 2 solidaire d'une pièce de support 3. Cette pièce de support est fixée sur une face d'un moteur (non représenté) à l'aide de deux boulons passant à travers des trous 4 et 5 pratiqués dans la pièce de support. La chaîne ou la courroie C du moteur prend appui sur la face externe de la lame 1. La lame 1 est sollicitée contre la chaîne ou courroie C par une pièce mobile 6 en forme de coin qui prend appui, d'une part, sur la face interne de la lame 1 et, d'autre part, sur une rampe inclinée 7 formée par une patte relevée de la pièce de support 3. Par ailleurs, ce coin 6 est sollicité par un ressort 8 guidé sur une tige 9, solidaire de l'axe 2 et traversant le coin 6 par un alésage 10, et l'extrémité de la lame 1 enroulée autour de l'axe 2 présente une lumière 11 pour permettre le débattement de la lame 1 autour de son axe. L'action du ressort 8 sur le coin 6 s'exerce par l'intermédiaire d'une plaquette 12 présentant un alésage 13 traversé par la tige 9 et très légèrement supérieur au diamètre de la tige. Cette plaquette 12 appuie sur une

face latérale inclinée du coin 6 par une de ses arêtes, ce qui a pour effet de créer un couple qui tend à faire basculer la plaquette et à l'arc-bouter sur la tige 9. Cet arc-boutement est positif et assure un effet anti-retour 5 irréversible si le jeu entre la tige 9 et l'alésage 13 de la plaquette 12 est tel que l'angle de pivotement possible de la plaquette en fonction de son épaisseur est inférieur à l'angle de coincement, soit environ 6°. On voit que le coin 6 est toujours sollicité d'avancer vers la gauche, en 10 regardant la Fig. 1, grâce à l'action du ressort 8, tandis que son retour vers la droite sous l'action d'efforts de compression exercés sur la lame 1 par la courroie ou chaîne C est empêché grâce à l'arc-boutement de la plaquette 12 sur la tige 9.

15 Au montage, on neutralise le dispositif anti-retour en glissant une fourchette à cheval sur la tige 9 entre le coin 6 et la plaquette 12 et en comprimant le ressort 8, ce qui permet d'armer le dispositif tendeur pour sa mise en place aisée sur le moteur. Ensuite, pendant le 20 fonctionnement, la tension de la chaîne ou courroie C est maintenue par le coin 6 qui, sous l'effet du ressort 8, tend à écarter la rampe mobile 1 de la rampe fixe 7 en se déplaçant vers la gauche, jusqu'à ce qu'il atteigne la position de fin de course dans laquelle il se trouve au 25 maximum vers la gauche en regardant la Fig. 1.

On se reporterà maintenant au mode préféré de réalisation de la Fig. 2 sur laquelle les mêmes numéros de référence que sur la Fig. 1 ont été conservés pour les parties semblables. Dans cette variante, au lieu d'être 30 fixée à l'axe 2, la tige 9 est encastrée à ses deux extrémités dans la lame 1, par exemple à l'aide de deux tétons 14 et 15 venus de décolletage. D'autre part, l'articulation de la lame 1 sur la pièce de support 3 se fait par une rotule demi-cylindrique 16 montée libre sur la tige 9, qui prend 35 appui sur une partie arrondie 17 réalisée par pliage d'une

patte 18 découpée dans la pièce de support 3, et contre laquelle elle est pressée par le ressort 8. Enfin, la rampe inclinée 7 comporte à son extrémité arrière une échancrure 19 pour permettre le passage de la tige 9

5 lorsque le dispositif est amené en position armée.

Ce mode de réalisation, dont le fonctionnement est identique à celui de la Fig. 1, permet d'obtenir une articulation pratiquement sans jeu avec une rotation sous pression constante réglable par la force du ressort. Le

10 guidage du coin 6 sur la pièce de support peut se faire, comme dans le mode de réalisation précédent, au moyen d'une partie de la pièce de support 3 repliée en forme de U, ou au moyen d'une fente pratiquée dans la rampe inclinée et recevant un téton (non représenté) solidaire du

15 coin 6. Dans ce mode de réalisation, la pièce de support peut être réalisée complètement en tôle pliée, donc relativement bon marché.

Avec le tendeur suivant l'invention, ce n'est pas le coin 6 qui forme lui-même anti-retour: son angle

20 peut donc être grand, ce qui permet une grande course de la lame 1 avec un effort relativement faible sur l'organe de transmission, chaîne ou courroie. D'autre part, l'arc-boutement de la plaquette 12 sur la tige 9 permet une irréversibilité de mouvement dont la résolution est infinie,

25 contrairement aux dispositifs à dentures ou crêmaillère, tel que celui décrit dans le brevet FR 1 523 640, qui procèdent par sautes successives. L'absence de dentures permet d'utiliser des pièces de forme beaucoup plus simple, puisqu'il suffit que le bord supérieur du coin 1 soit simplement en appui contre la face intérieure de la rampe 1. On constate également que le tendeur suivant l'invention est beaucoup plus simple que celui du brevet GB 1 089 725 puisqu'il ne nécessite qu'un seul ressort servant à la fois à assurer la tension de la chaîne ou courroie et à armer le

30 dispositif anti-retour, et qu'en outre il ne requiert pas de point d'appui fixe pour l'arc-boutement de la plaquette.

35

Enfin, on notera qu'il peut exister un certain jeu entre l'alésage 13 de la plaquette 12 et la tige de guidage 9 de manière à retarder l'action d'arc-boutement, conférant ainsi au dispositif anti-retour une certaine 5 élasticité.

- REVENDICATIONS -

1.- Tendeur mécanique universel pour chaîne ou courroie de transmission destinée, en particulier, à la commande de distribution de moteurs à combustion interne, comportant une rampe courbe adaptée pour prendre appui sur

5 la chaîne ou la courroie et articulée sur une pièce de support fixe, un coin monté coulissant sur la pièce support et sollicité élastiquement par un ressort pour appliquer la rampe courbe contre la chaîne ou la courroie, une tige de guidage s'étendant à travers un alésage du coin

10 coulissant et sur laquelle est monté le ressort, et des moyens anti-retour pour empêcher tout déplacement du coin coulissant à l'encontre du ressort, caractérisé en ce que lesdits moyens sont constitués par une plaquette (12) montée coulissante sur la tige de guidage (9) entre le

15 ressort (8) et le coin coulissant et adaptée pour prendre appui le long d'un de ses bords contre ledit coin (6), créant ainsi un effort excentré qui arc-boute la plaquette sur la tige de guidage (9).

2.- Tendeur suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la tige de guidage (9) est solidaire d'un axe (2) fixé à la pièce de support (3) et autour duquel est articulée ladite rampe courbe (1).

3.- Tendeur suivant la revendication 1, caractérisé en ce que la tige de guidage (9) est fixée à ses deux extrémités à la rampe mobile (1) et porte une rotule (16) par laquelle elle est articulée sur la pièce support (3).

4.- Tendeur suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la plaquette (12) présente un alésage (13) traversé par la tige de guidage (9) avec un certain jeu de manière à retarder l'action d'arc-boutement.

1/1

FIG. 1

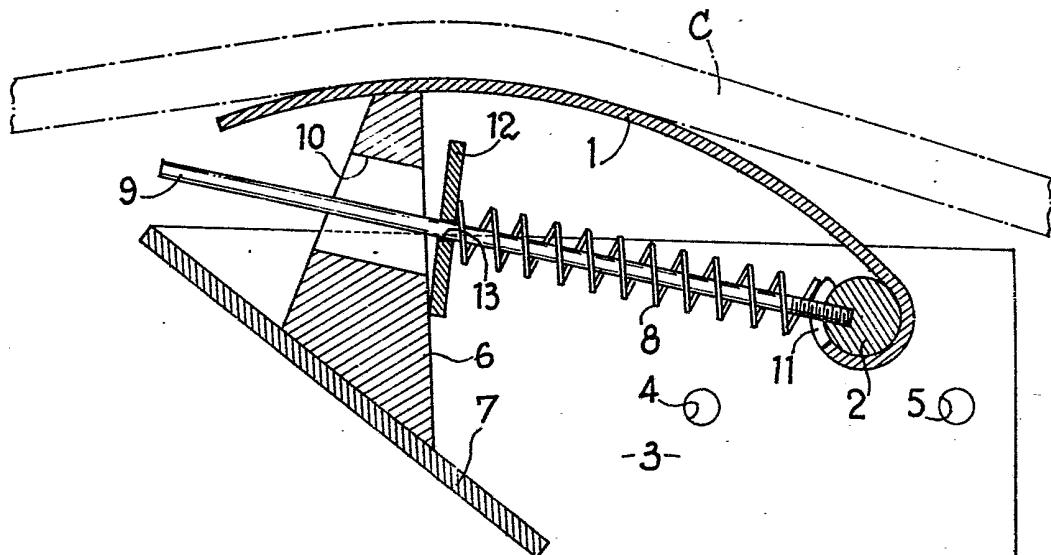


FIG. 2

